

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 20/01/2022

Le jeudi 20 janvier 2022 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 13 janvier 2022, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Roland BERNARD, Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES.

DEPOTS DE POUVOIR : M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER
Mme Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02/12/21

M. Le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce premier conseil d'arrondissement de 2022 du 20 janvier.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 2 décembre 2021 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Ce que je vous propose pour ce conseil d'arrondissement c'est de fonctionner comme nous l'avions fait l'année dernière lorsque nous étions en visioconférence, à savoir qu'il y ait un représentant par groupe politique qui vote pour l'ensemble de son équipe. Pour notre groupe, je propose que cela soit Jean-Stéphane Chaillet, M. Lungenstrass pour le groupe des écologistes et Mme Carlino pour Lyon en Commun. Est-ce que tout cela vous convient ?

Pour commencer ce conseil d'arrondissement, je tiens à tous vous souhaiter une excellente année 2022. Que cette année nous permette de passer cet épisode du Covid et que l'on puisse tous retrouver une vie normale. Je pense qu'après 2 ans on a tous envie de pouvoir retrouver une liberté, de pouvoir faire un maximum d'événements avec bon nombre de nos concitoyens. Tout cela nous manque, ainsi qu'aux habitants du 2^e arrondissement qui étaient habitués sous le précédent mandat à de nombreux événements qu'ils soient culturels, sportifs. J'espère de tout cœur que cette année nous permettra de repartir sur ce format-là. Je pense aussi fortement en ce début d'année à nos associations qui ont beaucoup souffert de cette crise et ont eu beaucoup de mal à recruter ces dernières semaines, du fait du Covid. J'espère vraiment que 2022, nous permettra de repartir sur de bonnes bases.

J'aurais aimé également en propos introductifs, vous parler de la Zone à Faibles Emissions (ZFE). Et le fait que cette ZFE ne soit pas à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement. J'avoue être un peu surpris de ne pas voir à notre ordre du jour une proposition d'avis du Maire de Lyon sur la prochaine étape de la Zone à Faibles Emissions (ZFE). Nous avons déjà manifesté cette surprise en commission vendredi dernier par la voix de Laurence Croizier mais il me semble important de le redire ici ce soir. Nous avons eu l'avis sur le PLU-H, l'avis sur le RLP mais la ZFE, zéro. Idem pour le Plan de Protection de l'Atmosphère. A croire finalement que la qualité de l'air n'est pas ce qui intéresse le plus la majorité écologiste !

En effet, la Métropole de Lyon doit avoir une ZFE car nous avons malheureusement un air encore pollué. C'est la précédente majorité métropolitaine qui a engagé le processus dans ce domaine, processus que notre famille politique a soutenu et nous avons même en son temps porté des amendements pour que tout le territoire de la Ville de Lyon soit concerné par cette ZFE puisqu'il existe certaines exclusions sur les 5^e, 7^e et 9^e arrondissements.

La prochaine étape légale est l'interdiction de circuler et stationner pour les véhicules particuliers ayant une vignette Crit'Air 5 et + et les 2 roues motorisées de plus de 25 ans. Cette obligation légale doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et un dispositif d'aides d'Etat est prévu à cette date.

Pour les véhicules, ils sont 22 380 sur la Métropole dont 6 678 sur la Ville de Lyon.

Pour les 2 roues, ils sont au nombre de 5 000 sur la Métropole.

Pour être exhaustif, il faudrait également prendre en compte ce type de véhicules sur les intercommunalités voisines car ces personnes sont susceptibles de vouloir se rendre sur notre territoire et là ce sont 45 171 véhicules. Voilà pour ce qui est des chiffres.

Mais la Métropole de Lyon souhaitait aller plus vite que la musique et prévoyait de mettre en œuvre cette obligation au 1^{er} juillet, je dis prévoyait car lors de la conférence métropolitaine des maires de lundi, c'est la date du 1^{er} septembre qui a été annoncée.

Dans le cadre de cette future interdiction, une consultation réglementaire a été engagée du 3 au 26 novembre 2021 puis au vu de la très, très faible participation une relance de cette concertation du 8 décembre au 5 février 2022 a été faite. D'ailleurs, j'en profite pour vous communiquer le nombre de personnes venues en mairie pour témoigner leurs avis sur cette ZFE. Il n'y en a pas eu. Ce qui montre l'ampleur de cette concertation. On voit bien que tout cela est caché à la population.

Dans le cadre de cette concertation réglementaire, se fait la consultation des personnes publiques associées et c'est là que la Ville de Lyon doit rendre un avis avant le 22 février 2022. Or l'absence de présentation d'une délibération ce jour en conseil, empêchera tout débat et tout vote avant cette date du 22 février.

Nous le regrettons profondément surtout de la part de personnes qui se veulent les chantres de la démocratie et de la concertation.

Vous voyez, il aurait été intéressant que nous en discutions pour que nous puissions vous faire part de notre opposition – non pas sur la ZFE car comme je vous l'ai dit en préambule, nous sommes pour (qui peut en effet vouloir un air pollué ?) mais sur votre méthode :

- une consultation confidentielle car pour y participer outre les cahiers en mairie, il faut envoyer un mail à ZFE-VP5@grandlyon.com
- une consultation réglementaire confuse car mélangée avec la consultation volontaire sur les étapes suivantes de la ZFE
- un manque d'information des personnes susceptibles d'être concernées, c'est pourquoi nous avons suggéré à la Métropole d'adresser un courrier à ces habitants
- un agenda différé de celui de l'Etat qui va empêcher celles et ceux qui veulent changer de véhicules de bénéficier de toutes les aides possibles.

Voilà les quelques remarques qu'il nous semblait utile de faire ce soir. Je pense qu'il était important que nous puissions en parler étant donné que tous ces éléments sur la ZFE sont mis sous le tapis de la part de la majorité écologiste.

Je vous remercie. Nous avons à l'ordre du jour de cette séance 25 délibérations. Mais avant de commencer, je vais céder la parole à M. Lungenstrass.

M. Lungenstrass : Merci M. le Maire. Vous avez beaucoup de choses visiblement sous vos tapis, moi je n'ai pas grand-chose. Juste apporter quelques éléments sur la ZFE. Il y a une concertation qui est lancée depuis plusieurs mois, qui était prévue pour s'arrêter le 5 février et qui a été prolongée jusqu'au 5 mars parce qu'il y a des contributions importantes mais avec le Covid, les communes n'ont pas forcément pu à chaque fois organiser les réunions de concertations telles qu'elles l'avaient prévues. Parce que je vous le rappelle, la Métropole organise plusieurs réunions publiques à ce sujet, plusieurs stands mobiles avec la plateforme « Je participe.grandlyon.com » également. Les communes, les Corps consulaires, et tout le monde peut organiser ses propres réunions de concertation pour ensuite verser les comptes rendus et les commentaires à la concertation. C'est ce que j'ai fait par exemple pour la Ville de Lyon en organisant plusieurs réunions de concertation avec les conseils de quartier par exemple, hier soir, avec les CIL, avec les associations de commerçants et aussi avec les élus de tous les groupes. Tous les élus d'arrondissement de tous les groupes politiques ainsi que les élus métropolitains des circonscriptions lyonnaises. C'est une réunion qui s'est tenue fin décembre. Pour vous dire, on est attachés au débat démocratique qui a des réalités dans le processus délibératif. On a reçu la sollicitation de la Métropole comme les autres communes juste avant Noël ce qui rendait impossible l'inscription de la délibération à ce conseil municipal dans le processus habituel. Début janvier pour écrire une telle délibération et l'intégrer dans le processus cela ne se fait pas d'un claquement de doigt. C'est la réalité, on peut l'apprécier ou ne pas l'apprécier, mais c'est la réalité aujourd'hui. On est en train de regarder, comme cela a déjà pu être fait pour organiser un conseil municipal exceptionnel sur cette question-là de la ZFE pour permettre, là aussi, le débat démocratique supplémentaire à ce qui a déjà pu être fait par ailleurs. La concertation continue jusqu'au 5 mars, j'invite tout le monde à y participer. Ensuite on aura ce débat en conseil municipal avec un avis de la ville de Lyon, puis le processus en conseil de la Métropole, les conseillers métropolitains pourront s'exprimer prenant en compte les avis des habitantes et habitants.

M. le Maire : Ce que je note, M. Lungenstrass, c'est que l'ensemble des autres communes de la métropole ont pu le faire. Peut-être qu'à la Ville de Lyon c'est plus compliqué, plus long, mais je note quand même pour en avoir parlé avec au moins 5 ou 6 maires, tous ont pu avoir ce débat démocratique au sein de leur hémicycle. Je vous le dis, je regrette que cela ne soit pas le cas. Je note le fait que vous mettez en place des concertations, c'est tout à fait louable, mais la réalité c'est qu'aujourd'hui c'est totalement inaudible pour l'ensemble des grands Lyonnais parce que nous avons plusieurs concertations qui interviennent en même temps. Elles se chevauchent toutes, vous en avez une sur le téléphérique, sur le métro A, B, C, D, E, une sur le tram 8, 9, 10, une sur l'aménagement des rives du Rhône, une sur la ZFE. En fait c'est totalement illisible et malheureusement, je suis désolé de vous dire le nombre de réponses que l'on a est à l'image de l'impréparation de ce calendrier qui fait que malheureusement les gens ne peuvent pas participer. Je crains que la surprise soit grande pour vous le jour où tout le monde découvrira que la réglementation en vigueur interdira le nombre de véhicules que je vous ai évoqués. Je pense que cela sera une crise politique à gérer à moyen terme. Nous allons commencer l'examen des délibérations, je donne la parole à M. Chaillet.

02/21/231 Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social (Maisons de la Métropole de Lyon) et la mise à disposition de services du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) - Action Sociale.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Cette fusion finalement au fil des années n'a pas réduit le nombre d'agents, parce que c'était un peu le but, au-delà de faire une économie sur le bâtiment, et de m². Tout ça pour vous dire qu'il y a encore pas mal de doublons trois ans plus tard. Et concernant les missions des uns et des autres, on m'a expliqué lors de la fusion et de la visite en 2020 avec la vice-présidente de la métropole que chaque agent du CCAS allait être formé au métier de la Métropole et vice versa. On se rend compte au contact des agents que ce n'est pas encore le cas. J'alerte la Ville et la Métropole pour continuer le processus et que tous les agents puissent être multi-référents. Parce qu'on n'a pas fusionné 2 entités pour finalement se rendre compte que les uns et les autres n'ont pas les expertises de l'ensemble des agents.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/232 Approbation de la gratuité de la mise à disposition de locaux situés à l'angle de la rue Denuzière et de la place Renée Dufourt à Lyon 2e consentie à la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence pour permettre la mise en oeuvre de ses activités - EI 02259 - Direction Centrale de l'Immobilier.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Vous avez bien noté que nous avons eu régulièrement l'occasion de parler de ces locaux lors de nos précédents conseils d'arrondissement. Sachez que la Ville de Lyon et la Mairie du 2^e arrondissement sont sur le point d'aboutir pour avoir une nouvelle salle associative pour les habitants et les associations du 2^e arrondissement et dès que tout cela sera matérialisé, nous vous le communiquerons.

M. Fernoux : Comme vous le savez, on se réjouit de cette délibération. Là-dessus, je tiens à remercier aussi bien la Mairie du 2^e et la Mairie centrale d'avoir travaillé main dans la main pour que la MJC puisse rester place René Dufour.

M. Le Maire : Merci M. Fernoux de saluer le travail de la Mairie du 2^e et sachez que cela a toujours été notre philosophie d'être pragmatique, de ne pas être enfermé dans notre pré-carré et évidemment de travailler avec la Mairie centrale pour obtenir le maximum de choses pour nos habitants, associations et notre MJC. Merci pour ces mots.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/233 Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Il s'agit de la modification n°3 du PLU-H, elle s'inscrit dans le cadre des orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) approuvé en mai 2019. Pour Lyon, la modification du PLU-H est complète en ce qui concerne :

- la politique de l'habitat et ses outils
- le règlement écrit de la construction
- les prescriptions graphiques (zonage, OAP,...)

Si vous voulez, cette modification du PLU-H pour mieux la comprendre, il faut y voir une volonté de la part de l'exécutif métropolitain de rehausser au maximum les seuils de déclenchement du logement social.

C'est-à-dire, qu'à partir d'une certaine surface constructible, automatiquement sur un projet, il va y avoir la possibilité de mettre des logements sociaux. Evidemment, nous sommes favorables sur la construction de logements sociaux. Nous sommes dans une période où bon nombre de nos concitoyens ont un mal fou à se loger. Ce sont des débats que nous avons régulièrement, ici en conseil. Le point problématique que moi je vois, et nous voyons, dans cette délibération, c'est que finalement nous avons peur que cette modification du PLU-H devienne un frein supplémentaire à la construction. Je vous dis ça parce qu'on voit que le nombre de projets sur la Ville de Lyon est de plus en plus rare. On a moins de projets qu'avant. Il y a 5 / 7 ans vous aviez l'équivalent de 10 000 logements qui étaient construits dans la Métropole de Lyon, aujourd'hui, nous sommes autour de 2000 logements construits. Cette nouvelle modification du PLU-H pourrait être encore plus contraignante. Typiquement, lorsque vous avez un terrain qui va se céder, il faut savoir qu'au-dessus de 800 m² de surface de plancher, vous avez automatiquement une part de logements sociaux qui fait que derrière, le prix de vente de cette opération sera à moindre coût que ce qu'il aurait été. Et dans la période actuelle, où il n'y a pas assez de construction de logements et où on voit que derrière, on a une vraie crise de l'offre, nous avons peur que cette modification freine encore plus la construction. Je parlais encore récemment avec une maire des Pierres Dorées qui me disait qu'avant l'arrivée des Verts, dans sa commune, elle avait 5 permis de construire étudiés par an. Tenez-vous bien, depuis mi 2020, c'est en moyenne 73 permis de construire qui sont étudiés. C'est du report direct de projets qui ne se font plus dans la Métropole mais qui se font en dehors de Lyon. Cela vient artificialiser des sols supplémentaires qui n'avaient pas vocation à l'être à mon sens. Cela va nous ramener demain des véhicules supplémentaires dans l'agglomération lyonnaise et donc c'est pour ce problème-là que nous nous opposerons à cette modification n°3 du PLU-H. Nous avons eu également l'occasion de l'évoquer largement en commission. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec les différents professionnels de la construction qui eux-mêmes émettent un avis plus que réservé sur cette modification du PLU-H. L'idée est d'être constructif et toute nouvelle proposition sera la bienvenue. Sachez que dès aujourd'hui, la modification n°4 va s'enclencher parce qu'une fois que la modification n°3 est votée, les services de la métropole préparent la modification n°4.

M. Lungenstrass : Moi aussi, je voulais dresser le portrait de cette modification n°3 du PLU-H. Dire que les priorités qui ont été émises sont simples : le logement abordable, la mobilité, la biodiversité. On a sur les différents sujets, différentes mesures qui sont applicables. D'abord, un taux de logements abordables par quartier, selon les réalités de chaque quartier pour justement créer du logement abordable et permettre à plus de personnes de se loger y compris de se loger dans les centralités. Là, où aujourd'hui, les prix sont beaucoup trop élevés ce qui crée ensuite des problématiques de déplacements et d'éloignement entre le domicile et le lieu d'activité. On a des minimums de pleine terre qui sont exigés sur chaque projet et qui sont rehaussés justement pour avoir plus de pleine terre, de diversité et de végétalisation dans notre ville qui permet de rafraîchir la ville et de lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbain. Et puis, sur la question des mobilités, on a une augmentation du stationnement vélos qui est prévue dans les constructions et notamment du stationnement sécurisé pour les vélos qui est pertinent avec l'essor des vélos assistance électrique, des vélos cargos ou encore des vélos d'une qualité supérieure. Et puis, une réduction des minimas qui était aujourd'hui exigée par la collectivité lors des constructions nouvelles pour le stationnement automobile.

On avait des minimas qui étaient très élevés par rapport à des secteurs bien desservis en transport en commun. Cela permettra de contribuer à la transition des mobilités. Au final, la modification n°3 donne un cadre assez simple, stable aussi dans le temps pour se loger mieux, pour construire mieux aussi les bâtiments pour au final tant répondre aux questions de logements et de transition écologique. Dans le 2^e, il y a des exemples déjà très concrets qui correspondent à cela, notamment avec le travail que notre majorité fait avec la SPL Lyon Confluence avec un nouveau quartier qui se voudra verdoyant à hauteur d'enfants, accessible aussi pour les logements. L'îlot B1, C1 qui a été attribué il y a quelques semaines, intègre pour la première fois justement à hauteur de 25% sur les 253 logements du bail réel solidaire, la décorrélation entre le coût du foncier et les prix à l'achat. Ce sont des mesures très concrètes et qui permettront à une panoplie plus importante de personnes de se loger à la Confluence dans un quartier dynamique. En plus, nous avons la charte pour la qualité architecturale qui est lancée d'ores et déjà et qui fixe le cap possible pour des constructions éco responsables qui mettent la priorité sur des matériaux biosourcés, notamment du bois et des pierres et cela sera le cas aussi à la Confluence.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass, peut-être pour rebondir sur tout ce que vous avez dit. Moi, malheureusement, j'ai peur à l'inverse de vous que cette modification a vocation à plus plomber la construction sur Lyon. Aujourd'hui on le voit, on manque de logements sociaux, c'est une évidence, mais pour construire du logement social, à mon sens, il faut développer des programmes en diffus, des programmes libres dans lesquels les bailleurs sociaux viennent acheter une partie de la copropriété en état futur d'achèvement et dans lequel derrière, si vous voulez, on pourrait faire du logement social. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que vous avez beaucoup d'emplacements réservés pour du logement social et donc ce sont des programmes qui ne se construiront pas mais dans lesquels vous auriez eu d'autres types d'habitats. Les secteurs qui sont fléchés, et c'est là où nous, cela nous interpelle, c'est beaucoup le 7^e arrondissement, le 8^e arrondissement, le 9^e arrondissement. Typiquement le 7^e c'est 17 ou 18 emplacements réservés pour des immeubles de logements sociaux dans des secteurs où on est déjà à plus de 50% de logements sociaux par quartiers. Ce qui est énorme. Vous êtes en train de reproduire le modèle des années 50 qu'on essaie précisément de détricoter 70 ans après. C'est là, où nous on a vraiment un énorme point de vigilance. C'est le premier élément. Sur la pleine terre, évidemment, on est tous favorables, la réalité est que le nouveau PLU qui a été approuvé il y a 3 / 4 ans mettait déjà en avant les zones de plaines. Objectivement, il n'y a pas eu une énorme modification là-dessus par rapport à ce qui avait été engagé. Vous avez évoqué aussi quelque chose et j'aurais dû en parler en propos introductifs sur la délibération, justement des stationnements qu'ils soient vélos ou automobiles. Le sujet majeur que je vois dans ce nouvel PLU, c'est qu'il est extrêmement contraignant notamment sur la partie bureau du sud de la Confluence mais aussi sur le reste parce que vous savez qu'aujourd'hui des bureaux avec quasiment aucun stationnement ont beaucoup de mal à se louer. J'ai peur que dans quelques années, on se retrouve avec des immeubles qui auraient du mal à trouver preneurs. La pointe de la Confluence qui reste assez enclavée et la piétonisation du cours Charlemagne n'arrangent rien. J'ai peur qu'on ait des difficultés demain à commercialiser. Les parkings vélos, je trouve cela formidable. On en a un magnifique qui est sous la voûte ouest de Perrache. Il n'y a pas beaucoup de vélos, mais beaucoup de sans-abris. J'invite tous ceux, qui ont une capacité à pouvoir aider les personnes en difficulté, à intervenir pour que ce squat cesse. Des fois ce sont 20 personnes, des fois 40 personnes qui dorment ici au milieu du parking vélos. J'espère vraiment que cet appel sera écouté par la Mairie centrale pour qu'enfin quelque chose se passe à ce niveau-là. Dernier élément sur B1 C1, je pense que le projet a l'air vraiment très beau, avec de la qualité architecturale ou technique sur la construction. Avec des bâtiments ultra innovants, c'est une bonne chose. La seule limite, mais ce n'est pas de la faute de la personne qui va construire mais de ceux qui ont organisé la consultation, à savoir vous, sur les 230 logements que vous avez évoqués, est-ce que vous savez mesdames et messieurs combien de logements sont libres ? C'est-à-dire que tout le monde pourrait acheter ? Sur 230, il y en a 20. Tout le reste sera du logement qui sera soit encadré soit social et donc pas ouvert au grand public. C'est là le problème. Quand on vous dit qu'il y a une crise de l'offre, c'est précisément sur ces questions-là. On le voit bien aujourd'hui, il n'y a plus assez de logements qui se construisent. Il y a du logement social, c'est bien il en faut, mais il faut aussi du reste.

M. Lungenstrass : Pour vous reprendre sur les deux éléments, d'abord sur B1 C1 il y a 40% d'accessions libres sur l'ensemble donc on est sur quelque chose d'assez équilibré par rapport aux différents éléments. Par rapport au logement social, sur l'ensemble des possibilités de ce qu'on appelle le logement social, il faut bien rappeler que 60% de la population française y a accès. Il faut peut-être modérer certains propos. Je parlais tout à l'heure du bail solidaire, il y a d'autres dispositifs, il faut bien voir que bon nombre de français y ont accès donc il ne faut pas non plus cliver sur ce sujet-là. Concernant le 7^e arrondissement, ce n'est pas notre sujet ici, mais juste dire qu'il y a un certain nombre des espaces réservés que vous avez mentionnés qui sont dans le quartier de la Guillotière qui a aujourd'hui à peine 15% de logement social. Justement c'est un rééquilibrage nécessaire de ce type qui est fait un peu partout dans la ville.

M. le Maire : Vous avez dit une contre vérité sur le logement libre, on est à 8% et pas 40% sauf si vous considérez que le BRF est du logement libre ? Ce qui n'est pas le cas. Mais si vous, dans vos critères cela rentre comme du libre je peux l'entendre mais objectivement cela ne l'est pas. Tout le monde n'a pas accès au BRF.

M. Fernoux : Je voulais rebondir sur un sujet qui est lié à cette modification 3, c'est aussi l'inscription d'un polygone d'implantation pour le Musée des Tissus. En propos introductif, vous avez notamment parlé de concertation, de lien avec les habitants, et je pense que sur le musée des tissus, il y a une réelle volonté de nombreux habitants du quartier, d'avoir plus d'informations et plus de dialogue avec la Région. Actuellement, il est vrai qu'on a très peu d'informations, même nous, en tant qu'élus du 2^e arrondissement. Les seuls visuels que j'ai eus c'était lors de la réunion publique que j'avais vue sur les réseaux sociaux. Je voulais savoir quelles allaient être les futures concertations mises en place ? Et s'il allait y avoir un vrai dialogue avec les riverains du 2^e arrondissement qui pour certains sont assez peureux vis-à-vis de ce projet.

M. le Maire : Très bien M. Fernoux, je profite justement que vous évoquiez ce sujet, pour que nous puissions faire un petit point et répondre à ce que vous venez d'évoquer.

Vous savez qu'il y a un projet de Musée des Tissus qui a été lancé il y a quelques années, au moment où la CCI a souhaité se séparer de ce tènement. A l'époque, la Région avait souhaité se positionner pour sauver le Musée des Tissus plutôt que d'y voir une opération de promotion immobilière assez dense sur cette partie-là du secteur d'Ainay. A partir de là, un projet, une consultation d'architecte a été lancée. Rudy Ricciotti a été désigné lauréat, et il y a eu quelques personnes qui se sont manifestées pour avoir plus d'informations, ou semblaient opposées au projet. Deux personnes sont venues me voir pour me dire que c'était une très bonne chose, que cela va permettre de mettre en valeur le quartier. Si vous voulez, derrière, la Région a lancé en décembre dernier une consultation où chaque riverain, tous ceux qui habitent le quartier, ont eu dans leurs boîtes aux lettres une concertation sur le Musée des Tissus. Vous avez des avis positifs, des avis négatifs qui arrivent. J'invite mes amis écologistes qui sont là, à bien écouter sur ce qu'on est en train de faire. On a eu des remontées de certains riverains qui trouvaient que le projet était trop dense et trop haut. Notamment parce qu'il y a certaines copropriétés autour qui pensent avoir un impact négatif de cette réhabilitation du Musée. Ce que l'on a fait, c'est que l'on a demandé à l'architecte de regarder ce qu'il était possible de faire pour justement répondre au maximum aux demandes des riverains. A l'heure où on se parle, tout cela est en cours et j'espère vraiment que nous allons arriver dans le début d'année avec d'autres propositions à formuler aux riverains qui puissent convenir au plus grand nombre. La deuxième chose, c'est de vous dire que j'ai créé une boucle avec l'ensemble des riverains habitant autour de ce Musée pour que je puisse leur communiquer en direct des informations les impactant et cela a été le moyen pour moi d'avoir à la fois leurs remontées mais aussi d'avoir la possibilité de leur transmettre des informations. J'espère, si les conditions sanitaires le permettent, faire une nouvelle réunion pour que l'on puisse avoir d'autres types d'échanges. J'ai pris la peine également d'aller dans le salon de plusieurs d'entre-eux pour justement juger l'impact qui pourrait y avoir. C'est cela aujourd'hui un vrai projet concerté, c'est être en mesure d'entendre les critiques quand il y en a, essayer d'intégrer les améliorations pour que derrière le projet plaise au plus grand nombre. Il y a une chose agréable lorsqu'on étudie le projet dans son ensemble, c'est que globalement on a une large adhésion des habitants sur ce projet du Musée des Tissus, là où, pour le coup, l'ensemble des concertations que vous, vous nous avez proposées que cela soit sur le téléphérique, il y a une plus large opposition.

Voilà ce que je pouvais vous dire M. Fernoux.

Mme Guilloteau : C'était pour compléter vos propos, avec M. Nuiry et Mme Verney-Carron, nous avons prévu justement au sujet du projet du Musée des Tissus un cycle de conférences sur les animations culturelles et patrimoines de la mairie. Malheureusement, à cause de la crise sanitaire ces conférences sont pour l'instant retardées mais elles sont toujours d'actualité. Nous allons les mettre peut-être en visioconférence. Il y a bien des conférences qui sont prévues d'information sur le Musée des Tissus pour les riverains mais pour l'ensemble aussi des habitants. M. Fernoux, soyez rassuré, les habitants seront bien au courant.

M. le Maire : Je suis convaincu que ce n'est pas en cachant les choses à la population qu'on arrive à créer des adhésions. Nous, notre volonté là-dessus, cela va être de faire redescendre de l'information et avec le président Wauquiez, on a l'intention de faire un projet qui a vocation à faire rayonner notre arrondissement nationalement grâce à ce Musée des Tissus. Je tiens à dire aussi que les échanges que l'on a avec la mairie de Lyon sont très constructifs et je salue le travail de Raphaël Michaud et du Maire de Lyon qui avancent vraiment dans un dynamique positive au service de tout le monde.

REFUSE A L'UNANIMITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/21/234 Lancement de l'opération n° 60026867 "Rénovation de l'éclairage public des ponts Georges Clémenceau, Maréchal Juin, Morand et La Fayette" à Lyon 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 9e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013 - Direction de l'Eclairage Urbain.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/235 Lancement de l'opération n° 60026866 "Rénovation des illuminations des ponts Uni versité, Guillotière et passerelle du Palais de Justice" à Lyon 2e, 3e, 5e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013 - Direction de l'Eclairage Urbain.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. Fernoux : Ce n'est pas directement lié à cette délibération mais plutôt à la lumière et aux bâtiments historiques de notre arrondissement. C'est pour vous informer que l'Eglise Sainte Blandine sera dorénavant ré illuminée les dimanches soirs notamment parce qu'il y a la messe qui est à 18h30 là-bas.

M. le Maire : Merci M. Fernoux, et vous avez bien raison de le rappeler, par contre elle n'était pas éteinte depuis toujours, elle était éteinte depuis que la majorité avait décidé de l'éteindre. Mais je tiens à vous remercier pour le relai que vous avez également fait avec les services de la mairie pour que cela puisse être rallumé.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Je dois dire que pour nous, mais vous n'en serez pas étonné M. l'Adjoint, les choses ne sont pas si magiques que cela.

Je voudrais vous dire en préliminaire, on en a discuté tous ensemble, on était effectivement favorables à la rédaction et à la modification de ce règlement de publicité, absolument certains qu'il fallait en revoir beaucoup de modalités pour améliorer le cadre de vie des lyonnais. Néanmoins, là encore, quel gâchis ! Vous avez décidé de mettre du dogmatisme Europe Ecologie les Verts. Là où cela aurait pu être quelque chose d'extrêmement positif de faire appel à l'innovation, vous en faites quelque chose qui est simplement de dire que la pub c'est moche, donc on arrête tout. Pour nous, cela représente véritablement un gâchis et nous trouvons dommage qu'il n'y ait pas eu des études d'impacts un peu plus poussées sur la baisse des recettes, ça c'est une certitude, sur les personnes qui travaillent dans la publicité qui vont se retrouver sans emploi, c'est le volet social qui est assez souvent oublié dans votre politique Europe Ecologie les Verts. Et puis, les poches noires que cela va créer. Même le Préfet s'en est ému parce qu'il y a des endroits où on sait qu'à partir d'une certaine heure et pour toute une population, il sera très dangereux de se promener. Il n'y aura même plus la lumière légère de certaines enseignes. On est déçus parce qu'on pense que c'est une occasion gâchée. Nous voterons contre ce règlement local de publicité tel que vous avez souhaité l'élaborer.

M. Lungenstrass : C'est très drôle ce que vous dites Mme Condemine, parce que c'est vrai que lorsqu'on se rencontre dans les réunions que ce soit avec les services, avec la Métropole, quand je vous sollicite sur vos retours, vous ne le faites pas. Vous avez fait un retour sur les horaires d'extinction qui ont été par ailleurs pris en compte, mais aucun retour du dogmatisme comme vous dites. Maintenant que les caméras sont allumées, c'est magnifique ! On est toujours dans cette tribune politique, au final, je me demande si vraiment vous avez envie d'une concertation ou plutôt d'une tribune politique, si c'est le cas, dites-le il n'y a pas de soucis.

Mme Condemine : Je peux vous prendre comme modèle remarquez.

M. Lungenstrass : Absolument, prenez-moi comme modèle cela sera parfait !

Ce règlement, il avance sur beaucoup de points en matière d'amélioration du cadre de vie, de réduction de la publicité dans l'espace public. En l'occurrence, dans le 2^e arrondissement, on est sur la zone 3 sur 8 qui ont été simplifiées par rapport au projet initial. Le 2^e arrondissement est surtout en zone 3, on aura à terme suite à la période de mise en conformité surtout des dispositifs de 2 m² qui seront disponibles pour la publicité et les informations diverses et variées, mais cela sera avec des règles de taille et de densités très spécifiques. Cela va réduire le nombre de mobiliers qui sont dans l'espace public et qui portent atteinte aussi au cadre de vie, aux cheminements et à l'aspect paysager aussi, en particulier en presqu'île, c'est quand même un élément fondamental. On a aussi la pollution lumineuse qui est limitée parce qu'il y a des horaires d'extinction des enseignes ou de la publicité sur les horaires nocturnes. Je rappelle que l'éclairage public est bien là pour l'éclairage la nuit, ce n'est ni la publicité, ni les enseignes qui ont ce rôle-là. Si vous avez certains secteurs dans le 2^e arrondissement où vous n'êtes pas satisfaits de l'éclairage public, M. Godinot sera à votre écoute. Toutefois il y a des remarques qui ont été prises en compte sur ces horaires-là qui ont été un peu différenciées selon les zones concernant les enseignes notamment en presqu'île parce qu'on est dans un cœur de ville et d'une manière générale au niveau métropolitain, dans un cœur de quartier important. Il y a aussi des horaires un peu plus souples sur les extinctions parce que cela participe aussi à une certaine ambiance lorsqu'on arrive dans la soirée par rapport aux enseignes qui par ailleurs seront plus qualitatives et plus homogènes selon les différents territoires. Le RLP de la Ville de Lyon était déjà assez exigeant sur la qualité des enseignes, on pourra aller encore au-delà. On voit en presqu'île ce que cela donne quand on a de belles enseignes qui participent aussi avec les façades de l'aspect paysager de la presqu'île, notamment la nuit aussi.

M. Fernoux : Je suis presque déçu que le secteur de Bellecour ne puisse pas en faire partie. La publicité, c'est sûr, Anne-Sophie, il peut y avoir de très belles pubs, mais les pubs de plus de 8 m² généralement c'est pour Burger King, pour Mac Do, Quick. A Bellecour on a souvent des pubs qui ne sont pas très belles. Je trouve que la pire de toutes a été celle pour le Village des marques, en plein cœur du centre-ville de Lyon. Là-dessus, personnellement, j'aurai été commerçant, je serai monté sur l'échafaud pour enlever cette publicité.

M. Chaillet : Vos amis s'en sont chargés M. Fernoux de déchirer des bâches, je fais allusion à la 5 G.

M. Fernoux : Concernant le Village des marques, c'est quand même dommage de faire de la pub de ce village des marques en plein cœur du centre-ville.

Sur le volet social, je pense que la publicité est de plus en plus digitale, il me semble que la publicité sur panneau cela doit représenter que 10% de la part des marchés de la pub. Alors, cela reste 10% mais qui sont destinés à évoluer en digital. La majorité des commerçants locaux de la presqu'île ne font pas forcément de la pub par ce biais-là, ils font plutôt de la pub par le biais digital, quand on se connecte sur les réseaux sociaux c'est souvent-là où on voit de la publicité de nos commerçants locaux.

Mme Condemine : Sur le volet des grands enseignes, je partage votre avis sur la disharmonie des panneaux absolument de partout dans tous les sens, pas calibrés. Mais pourquoi plutôt que d'essayer d'améliorer quelque chose, vous allez tout supprimer et vous allez supprimer peut-être aux dépens de petits commerçants qui auraient pu travailler sur ce volet-là pour remplacer les grands annonceurs dont vous venez de citer les noms. Je trouve cela dommage. Après, pour l'histoire de l'éclairage urbain, vous avez raison, il y a l'éclairage urbain qui est un service de la Ville qui fonctionne remarquablement bien. Il y a une équipe excellente, mais vous savez très bien qu'il y a des quartiers où la population a besoin de beaucoup d'éclairage. Je suis allée l'autre jour sur les pentes de la Croix Rousse à proximité de la rue de la Martinière. C'était le noir absolu. Je ne sais pas comment une personne âgée toute seule peut arriver à s'orienter lorsqu'il n'y a plus rien dans la ville. Je trouve cela dommage d'aller à chaque fois jusqu'au bout. Vous voyez ce que je veux dire ? Améliorer les dispositifs je suis entièrement d'accord, je trouve que notamment les entrées de ville c'est très moche, les pubs vont dans tous les sens, je suis bien d'accord, mais pourquoi à chaque fois aller jusqu'au bout du process et de tout supprimer parce que vous considérez qu'il ne faut pas faire de pub. C'est cela que je trouve dommage.

M. Lungenstrass : Vous aurez noté que l'on ne supprime pas tout, loin s'en faut justement, vous devriez être parfaitement d'accord. Sur l'éclairage public, il y a certainement des rues la nuit qui sont trop sombres mais c'est une compétence de notre superbe équipe d'éclairage public à qui il faut passer la commande, mais pas à la publicité. On ne va pas mettre de la publicité pour rajouter de l'éclairage, cela n'a pas de sens.

M. le Maire : Merci à tous pour ces contributions. Pour conclure, M. Fernoux, je suis presque déçu que vous ne m'ayez pas dit que la pub qui vous a le plus choqué sur la place Bellecour ce n'était pas celle sur la 5 G. Quand on se rappelle la tribune qu'avait fait Europe Ecologie les Verts sur la 5 G au conseil municipal de Lyon, je me suis dit : « tient cela va peut-être être la 5 G la banderole qui l'a le plus choqué ». Je pense que vous faisiez surtout allusion, tout à l'heure, Jean-Stéphane Chaillet à ces militants d'extrême gauche et écologiste qui sont allés déchirer cette bâche.

M. Fernoux : Pour la 5 G petite parenthèse, ils commencent à avoir des problèmes aux Etats Unis avec les interférences au niveau des aéroports. D'un point de vue purement scientifique, du coup des fois, certaines évolutions qu'on nous promet, scientifiquement, il faut aussi les regarder d'un certain prisme.

M. le Maire : Je vais reprendre ce que je disais, du coup, merci M. Fernoux. Je vous invite, tous ceux qui veulent prendre la parole, n'hésitez pas à lever la main, je vous la donne sans souci mais qu'on essaie bien de laisser les uns les autres terminer leurs interventions pour que le débat continue. Juste peut-être dire une chose qui est importante sur ces publicités et qu'on ne voit pas forcément, c'est que derrière, cela permet de financer, notamment des travaux de rénovation de façades de certains de nos immeubles. Je pense que lorsqu'on a des immeubles anciens comme dans le 2^e arrondissement, ces pubs peuvent être les bienvenues pour être en complément de financement. Il y a des copropriétés où pour le coup les familles ou les propriétaires, s'ils sont des investisseurs peuvent avoir les moyens, mais il y a d'autres cas où ce n'est pas le cas. Après au-delà de ça, on partage l'idée qu'il ne faut pas avoir un paysage urbain saturé par la pub. C'est toujours très drôle de voir les commentaires que font les écologistes sur la pub d'un côté et de l'autre, voir la quantité d'espace publicitaire achetée par la Ville sur les panneaux. Je ne sais pas si vous avez vu pour les vœux ou encore cette publicité sur le service public ou pour mettre en avant l'exposition du Musée Gadagne aux quatre coins de Lyon. Cette publicité est payée par le contribuable. En fait, vous ne voulez plus de pub sauf la vôtre.

REFUSE A LA MAJORITE

12 VOIX CONTRE : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

02/21/237 Attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif " Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 (période de janvier à juillet 2022) - Direction de l'Education.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Je vais vous demander d'approuver cette délibération. Simplement j'attire votre attention sur le fait que le montant de la subvention est inchangé par rapport à l'année dernière mais pour un nombre d'intervenants qui est en baisse, ce qui entraîne inévitablement une réduction du volume horaire qui est proposé aux écoles. Cette baisse de nombre d'intervenants résulterait de difficultés à recruter des profils qui correspondraient aux missions de l'AFEV et à un besoin de mieux les former, ce qui peut s'entendre. Mais il nous apparaît, du coup, plus que nécessaire de dresser un bilan qualitatif et quantitatif de ce dispositif à la fin de l'année scolaire afin de mesurer l'impact de cette décision et les améliorations que ce changement aurait pu apporter.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/238 Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Education.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/239 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres - Direction de l'Enfance.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Pour expliquer les hausses de subventions, elles sont principalement dues à des revalorisations salariales qui ont eu lieu au sein de ces associations. Pour ce qui concerne les baisses, on a demandé des explications. Pour les Roseaux, c'est une demande de la crèche qui n'avait pas besoin de plus pour cette année. Pour les Nymphéas, c'est dû à un fort excédent sur l'année 2020 qui est rattrapé à l'occasion de versement de cette subvention. Je vous demande d'adopter cette délibération.

M. le Maire : Merci Mme Grosjean. Je vais en profiter pour dire un mot au sujet des personnels en crèche. Vous le savez, la Ville de Lyon a un mal fou à recruter et même pire que cela, à l'heure où on se parle, ce sont 156 postes qui sont non pourvus dans la petite enfance. Steven Vasselin, l'Adjoint à la Petite Enfance, très régulièrement attaque en conseil municipal en disant que c'est de la faute de la Région qui ne forme pas assez de personnel et c'est pour cela que la Mairie de Lyon n'arrive pas à recruter.

Peut-être vous dire que sur ces 156 postes, je me suis posé la question, comme vous. L'avantage est que nous sommes dans une métropole où finalement, même si on n'est pas sur le périmètre de la Ville de Lyon, on a des communes comme Oullins, Bron, Rilleux, Saint Priest, Ecully, qui jouxtent Lyon et qui finalement pourraient avoir le même type de problème que la Ville de Lyon. Mais en fait, il n'y a qu'à Lyon. Toutes les communes à qui j'en ai parlé qui pouvaient être susceptibles d'être touchées par cette difficulté de recrutement, et je pense que pour le coup, leur avis là-dessus est assez clair, c'est-à-dire ils ont 100% de postes pourvus sur ces effectifs de petite enfance, mais oui, ce n'est pas simple de recruter eux-mêmes le disent. Finalement, ce problème n'est qu'à Lyon. On se rend compte que plus le temps passe, plus on a des problèmes dans les effectifs de la police municipale, le Maire de Lyon nous avait fait des grandes communications pour nous dire, on a recruté 20 agents supplémentaires. On a reçu les chiffres, il y a moins de policiers municipaux que l'année dernière. Deuxième élément, la petite enfance, 156 postes non pourvus. Alors il y a une large partie qui est touchée par la Covid mais la réalité c'est près de 100 postes qui sont non pourvus dans la petite enfance. Je vous passe les autres services où on sait d'ores et déjà qu'il y a des problèmes de recrutement. Finalement la question que je me pose c'est : « est ce qu'il n'y aurait pas un énorme problème RH à la Ville de Lyon ? ». Parce que ce manque d'effectif qui touche tous les secteurs, on a beau se défausser sur les autres, la réalité, je pense c'est qu'il y a un problème interne et j'espère réellement que la Ville de Lyon saura le régler le plus vite possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/240 Adoption et renouvellement de conventions cadre, d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux et d'une occupation d'occupation précaire au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions - Direction de l'Enfance.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/241 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés "Scènes découvertes" pour un montant global de 239 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/242 Approbation d'une convention d'objectifs multipartite entre l'Etat, la Ville de Lyon et l'association Marché Gare - 2022 - Direction des Affaires Culturelles.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/243 Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 41ème édition de l'évènement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 23 janvier 2022 - Direction des Événements et Animation.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/244 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2022 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement - Direction des Finances.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon nous fait approuver par une délibération distincte du budget l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget. Par cette même délibération, nous approuvons également un modèle général de convention d'application financière aux conventions cadres pluriannuelles pour l'exercice 2022.

Ce sont toutes des subventions de fonctionnement, à destination de divers organismes. Pour n'en citer que quelques-uns : l'Orchestre National de Lyon, le Théâtre des Célestins, le CCAS, l'Opéra, le CRIJ, la Bourse du Travail, des associations culturelles, etc. Je vous propose bien évidemment de voter favorablement cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/245 Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs au titre de la saison 2021-2022 - Approbation de conventions cadre et de conventions d'application avec ces associations - Direction des Sports.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Merci Mme Guilloteau, je vous remercie pour le travail qui a été fait notamment pour aider ces associations sportives qui en ont grand besoin en cette période. Certaines associations ont eu du mal à traverser la crise. Je me réjouis de cette subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/246 Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 15 287 329 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres avec chacune des associations - Direction du Développement Territorial.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/247 Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC - Direction du Développement Territorial.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/248 Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2022-2024 entre la Ville de Lyon et le Centre régional information jeunesse Auvergne Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne à Lyon 2e - Direction du Développement Territorial.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je profite de cette délibération pour signaler l'excellent travail fourni par les équipes d'Isabelle KUNTZ qui vient en aide et en soutien aux jeunes.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/249 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à des tination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Pro grammation initiale 2022 pour un montant total de 50 800 euros - Direction du Développement Territorial

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/250 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une sub vention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros - Direction du Développement Territorial.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/251 Approbation et autorisation de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2e au profit de l'association AJ2 Permanence Emploi - Ensemble Immobilier n° 02058 - Direction du Développe ment Territorial.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Je vous demanderais bien sûr d'apporter votre soutien à cette association bien connue du 2^e arrondissement. Elle est très en lien avec la mairie du 2^e depuis plusieurs années.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/21/252 Autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022 / 2026 - Direction Sécurité Prévention.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Concernant cette délibération, avant de la faire voter, M. le Maire, je voudrais faire quelques remarques sur ce CLSPD. Je pense qu'il y a quelques mesures plus ou moins efficaces qui ont été mises en place, notamment l'audit sur la vidéosurveillance et savoir où on en est. Cela fait plusieurs mois que l'Hôtel de Ville nous indique qu'il y a une expérimentation et on n'a toujours pas de retour.

Par ailleurs, nous n'avons pas de retour chiffré sur la délinquance sur la Ville de Lyon, ce n'est pas très rassurant pour la suite des événements. Ce dont je peux me réjouir, c'est que le parquet et l'Etat sont parties prenantes dans ce CLSPD, cela peut nous rassurer. Pour toutes ces raisons, je demanderais une abstention sur ce dossier.

M. le Maire : M. Chaillet, vous pouvez aussi nous rappeler que nous avons obtenu une caméra nomade.

M. Chaillet : Effectivement depuis plusieurs mois nous demandons l'installation d'une caméra place Camille Georges à Perrache Confluence suite aux événements survenus le 14 juillet 2021. Des groupes de jeunes s'en sont pris à des habitants avec des mortiers, des tirs de feu d'artifice contre un bâtiment. Nous avons demandé l'installation d'une caméra et au bout de 6 mois de demande, elle avait été installée. Petit bémol, il y a trois semaines de cela, un groupe de jeunes délinquants s'en est pris à cette caméra pour tenter de la détruire, ce qui prouve qu'on l'a placée au bon endroit. Elle a été remplacée par les services 24h plus tard. Ce qui est intéressant sur ce point c'est que c'est utile. Cela sert aux équipes, au CSU à identifier les événements, les groupes de délinquants qui se déplacent sur l'arrondissement et cela permet d'envoyer le cas échéant des forces de police pour régler les problèmes.

M. le Maire : Avant de vous donner la parole Mme Carlino, pour revenir sur l'ensemble de ce rapport. L'année dernière vous savez, nous avons eu beaucoup l'occasion de parler de problèmes de sécurité. Je pense qu'aussi bien 2020 que 2021 ont été de vraies années noires pour Lyon, avec des problèmes comme on n'en a jamais connus qui ont provoqué des fermetures de classes car des familles quittaient certains secteurs de notre arrondissement. Nous sommes montés régulièrement au créneau pour demander aux uns et aux autres de s'occuper de la situation dans le 2^e. Grâce à cela, nous avons réussi à faire venir la délégation de l'assemblée nationale qui a travaillé sur la loi contre les rodéos, pour essayer de la faire évoluer, avec des propositions assez fortes qui en sont ressorties comme la possibilité de pouvoir suivre une personne qui agissait en rodéo et que demain on pourra suivre par drone plutôt que par un équipage motorisé, ce qui évitera à mon sens des accidents. Cette année 2022, j'espère qu'elle ne sera pas sur la même dynamique que celle que nous avons connue depuis un an et demi à Lyon. J'espère que cette année, la mairie centrale prendra le sujet à bras le corps. Pour nous, ce rapport, ne va pas assez loin. On attend beaucoup plus. On a du mal à croire à toutes les actions qui vont être menées. On a plus le sentiment que le théâtre est mis en avant et que les actes pour prévenir la délinquance sont mis à l'arrière. Quand on voit qu'après 2 ans, l'audit sur la vidéoprotection n'a toujours pas été lancé, sous prétexte qu'il n'y a qu'une seule personne qui a répondu à cet audit. La réalité, quand vous prenez Strasbourg, Bordeaux, toutes les villes écologistes, personne ne travaille la dessus parce qu'on voit bien qu'il y a un vrai malaise sur ces questions de sécurité et tranquillité publique. Je fais un vœu, c'est que le Maire de Lyon arrête un peu avec ce dogme et enfin soit un peu plus pro-actif. Qu'il mette les moyens pour recruter efficacement des policiers municipaux, qu'il déploie largement un arsenal de caméras vidéoprotection. Qu'il mette en place d'autres dispositifs. On fait régulièrement des propositions en ce sens au conseil municipal. Lors du dernier conseil, j'avais proposé au Maire de Lyon d'installer par exemple des bornes d'appel d'urgence comme il y en a à Nice. Je pense que cette année nous allons en tous les cas en mairie du 2^e arrondissement continuer le travail qui est le nôtre, continuer d'interpeller l'Etat, la Mairie de Lyon pour que justement tous ces sujets soient traités avec sérieux et qu'on en finisse enfin avec tous ces actes qui pourrissent le quotidien de nos riverains. Nous allons nous abstenir sur ce rapport parce qu'il ne va pas assez loin. J'espère qu'à côté de cela il y aura des actes forts de la part de la Mairie et qu'on en finisse avec ce laxisme absolu. Mme Carlino, vous avez demandé la parole, je vous cède tout de suite le micro.

Mme Carlino : Je vous remercie M. le Maire. « Mieux vaut prévenir que guérir » sage dicton qui s'adapte me semble-t-il à cette délibération. De la sécurité il en faut, mais pas à n'importe quel prix !

C'est la coordination de tous les acteurs, police, bailleurs, travailleurs sociaux qui permet la mise en place d'une stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La vidéo surveillance n'est qu'un moyen parmi d'autres ; il ne sert à rien de nous marteler que c'est la solution car rien ne remplacera le travail de la police municipale et nationale ; d'ailleurs, la majorité municipale a lancé un programme de recrutement et de formation de policiers municipaux tout en revalorisant les salaires de la filière.

Les difficultés sociales, la crise sanitaire dont pâtissent les familles les plus défavorisées, le manque de travailleurs sociaux et d'éducateurs ont pu accentuer certains phénomènes de délinquance.

Une partie de notre jeunesse, en décrochage scolaire, risque d'être marginalisée car ne trouvant plus sa place à la sortie de la crise sanitaire.

La majorité municipale renouvèle, voire augmente (+de 80%), ses subventions à toutes les associations d'éducation populaire et d'insertion (vous noterez que de nombreux rapports de ce conseil en témoignent) pour que des actions soient organisées tout au long de l'année en faveur de ces jeunes en difficulté.

Et ce avec un accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes dans le cadre d'une prévention qui affirme certes, les droits de chacun-e mais aussi les devoirs et le rappel à la loi. Cette délibération s'engage à concentrer tous nos efforts dans quatre grands domaines :

- Cibler les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Renforcer la tranquillité et la sécurité publiques, mobiliser les habitants ;
- Adapter la gouvernance et les outils de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Rien ne remplacera jamais l'humain ! On ne peut que se réjouir d'une telle délibération ! L'élaboration de cette stratégie a associé d'autres partenaires, qui en seront également signataires, à savoir le Président du Tribunal Judiciaire de Lyon et le Directeur académique des services de l'Education nationale.

Je vous invite donc à voter pour cette délibération. Je vous remercie pour votre attention

M. le Maire : Merci Mme Carlino, j'ai vu que M. Chaillet avait levé la main, je vous donne la parole.

M. Chaillet : Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Mme Carlino. Je vois que Mme Carlino qui appartient au groupe Lyon en commun, nous ressorte tout le couplet sur la culture de l'excuse. C'est-à-dire, on vient d'un milieu modeste, on peut faire dans la délinquance. Ce genre de discours n'est pas possible, il n'est plus entendable. Quand on doit traiter des délinquants déterminés ultra violents comme on peut en avoir tous les jours dans notre hyper centre, il faut agir. Ce n'est pas l'association lyonnaise de médiation ou les groupes de théâtre qui vont régler cette problématique de délinquance qui pourrit le quotidien des Lyonnais et des français plus globalement. Il ne faut pas être dans cette espèce de demi-mesure, il faut dire les choses et nous on les dit. Tant qu'on sera élu, et élu de cet arrondissement on mettra en avant qu'il faut des moyens supplémentaires, qu'il faut extraire les éléments les plus violents qui pourrissent le quotidien des citoyens. Effectivement, parallèlement à cet aspect sécuritaire que j'ai mis en avant, il y a de la prévention. Sachez que nous animons en mairie d'arrondissement des groupes avec Pauline Grosjean, et des proviseurs de lycées, collèges, avec la Sauvegarde 69 avec la MJC a qui j'ai demandé de se reconcentrer sur l'éducation populaire, et enfin en pied d'immeubles nous avons déjà animé plusieurs réunions avec la police nationale, la police municipale, les bailleurs, les habitants, la SNCF. Voilà ce qui est fait sur l'arrondissement concernant le traitement de la délinquance et les leviers que l'on met en avant. Sachez qu'on y travaille, mais comme l'a dit Pierre Oliver, la Mairie centrale n'a pas forcément cette volonté, la même volonté que l'équipe du 2^e arrondissement.

M. le Maire : Il y a un chiffre qui est très parlant, ce sont les effectifs de la police municipale. J'ai le tableau sous les yeux, en 2019 il y avait près de 325 policiers municipaux en poste à la Ville de Lyon. A l'heure où on se parle, ils sont 298. On le voit, comment cela se fait qu'à Lyon on n'arrive pas à recruter des policiers municipaux, qu'on ait perdu près de 30 agents en 2 ans et demi, alors que dans le même temps en 6 mois, le Maire de Bron Jérémy Breaud a réussi à augmenter de 70% ses effectifs de la police municipale. Objectivement, Bron, connaît à mon sens les mêmes problèmes que Lyon en terme de desserte, en terme de prix de l'immobilier, je ne compare pas avec le 2^e arrondissement mais avec certains secteurs qui touchent directement Bron. Comment est-ce possible qu'à Bron on arrive à recruter aussi rapidement et efficacement des agents de police et qu'en même temps à Lyon on n'y arrive plus ? Ce sont vraiment des questions qu'on se pose et finalement cela remet en cause, à mon sens, la politique de la Ville de Lyon mais aussi l'ambition sur les questions de sécurité.

M. Fernoux : Je ne connais pas les chiffres de la police municipale, je connais ceux de la police nationale, où il y a eu 8000 policiers en moins sous l'ère Sarkozy. Après, il y a eu un effort assez important qui s'est manifesté sur la presque île d'essayer de diminuer un maximum les rodéos. Personne ne peut le nier qu'il y a eu une diminution nette des rodéos. On a vu que c'était à la fois un travail main dans la main de la Préfecture, de la Mairie centrale. On n'obtiendra pas tout en mettant plus de policiers, plus de caméras. Il faut aussi intervenir sur le fait de montrer aux gens ce que c'est le sens moral, et faire de la prévention à ce niveau-là. Je pense que ce texte va dans ce sens, faire plus de prévention pour permettre sur le long terme une diminution de la délinquance. Il y a un point qui est intéressant, par exemple, l'usage de la caméra nomade qui a été mise sur le quai de Confluence. Cela montre que la vidéo nomade cela peut être très pertinent sur certains points. Il y a certains sujets où on peut avoir des points d'accord, dans le 2^e ce que l'on peut souligner, c'est le nombre de policiers municipaux à vélo. Je trouve que d'un point de vue purement citoyen, on a l'impression de voir plus facilement la police municipale quand elle passe à côté de nous à vélo plutôt qu'en voiture. Je trouve que c'est aussi une bonne chose qu'elle soit à vélo plutôt qu'en voiture.

M. Chaillet : Le déplacement de la police municipale c'est une chose, mais ce sont leurs missions qui sont importantes.

M. Royer : Qu'ils passent en vélo, à cheval ou en patins à roulettes, c'est la mission qui compte.

M. Fernoux : Je pense que l'ambition est là, d'essayer de recruter au maximum des policiers municipaux.

M. Chaillet : Pour avoir échangé hier avec des policiers municipaux, ils me disaient qu'in fine, sur les 325 sur le papier il y en a réellement sur le terrain 180. Il faut le savoir, entre ceux qui sont en congés, en arrêt maladie, etc. Il y a un manque d'effectif réel en place. Dans le 2^e arrondissement ils sont entre 7 ou 8 sur 12 sur le terrain. Un jour il y en a un qui m'a dit, on est que 2, il n'y a personne au poste. Quant aux cyclistes, ils sont partagés sur l'ensemble des arrondissements pas qu'au 2^{ème} arrondissement. Les habitants nous réclament une présence policière. Quand à votre allusion sur l'ensemble des 8000 policiers nationaux qui auraient été supprimés sous l'ère Sarkozyste, par le passé il a pu faire des choix qui n'étaient pas forcément judicieux mais moi je pense au présent et à l'avenir M. Fernoux.

M. Lungenstrass : Dans le présent et dans l'avenir, l'Adjoint à la sécurité, Mohamed CHIHI est pleinement engagé sur ces questions-là avec Laurent Bosetti, et le Maire de Lyon avec un plan spécial de revalorisation des salaires qui est assez important. On a un solde, à l'inverse de ce que dit Pierre Oliver, qui est positif avec énormément de recrutements qui sont faits et qui compensent les départs qui existent aussi, qui ont été importants entre 2019 et 2020. Il y a ce solde positif et un travail de revalorisation. Il y a des réorientations de missions aussi, faire de la police plus de proximité, de la prévention. Vous verrez bien dans le mandat, on tira les conclusions à la fin.

M. le Maire : M. Lungenstrass vous annoncez que je raconte des bêtises sur les chiffres de la police municipale. Quel est le chiffre que vous avez de postes actuels pourvus ?

M. Lungenstrass : Je n'ai pas dit le nombre de postes actuels, j'ai dit l'évolution par rapport à 2019.

M. le Maire : 2019 vous avez quel chiffre ? On peut comparer devant tout le monde. Je les ai sous les yeux. 2019 on a 324 postes pourvus et aujourd'hui on a 298.

M. Lungenstrass : Ni vous ni moi n'étions là en 2019, M. Oliver, donc le chiffre de 2019 est très intéressant mais ce n'est pas le sujet.

M. le Maire : Heureusement que Laurent Bosetti et Mohamed Chihi sont pleinement engagés, qu'est ce que cela serait s'ils ne l'étaient pas. On a déjà perdu 30 personnes en les ayant eux ultra mobilisés...

M. Lungenstrass : On n'a pas perdu de poste, on a recruté plusieurs dizaines de personnes depuis le début du mandat et on a un solde positif justement sur les départs par rapport au début du mandat. 2019 ne m'intéresse absolument pas.

M. le Maire : Recruter c'est bien mais si vous avez plus de départs que d'arrivées. Vous savez que le compte n'y est pas. Je me rappelle les chiffres de l'année dernière, on était aussi autour de 295. Je peux porter à votre crédit que par rapport à l'année dernière, il y a 2 ou 3 postes de plus. Mais pour autant il y en a 30 qui se sont évaporés. Pour rebondir sur ce que disait M. Fernoux, en nous expliquant que c'était il y a 10 ans, Nicolas Sarkozy, qui a supprimé trop de postes dans la police nationale, la réalité est, et toutes les études le montrent à l'époque, il y avait plus de policiers dehors, et que les résultats étaient bons, parce qu'on avait une baisse de la criminalité, l'ensemble des voyants étaient à la baisse. La criminalité était la plus basse depuis les années 80, elle n'a eu de cesse d'augmenter depuis 2012 que ce soit sous François Hollande, ou Emmanuel Macron, et aujourd'hui que vous preniez les vols à l'arrachée, les cambriolages, l'ensemble des types de délinquances et des faits de délinquances, ils sont en hausse depuis 10 ans. Vous pouvez me dire que l'époque où la droite était au pouvoir, c'était moins bien qu'aujourd'hui, la réalité c'est que ce n'est pas les chiffres qui sortent. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les chiffres du ministère de l'intérieur. Comment on est arrivé avec moins d'effectifs à l'époque à faire mieux ? A la ville de Lyon, on a moins de postes et moins de résultats, l'équation n'y est pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

12 ABSTENTIONS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

02/21/253 Adoption du règlement du budget participatif Lyonnais - Mission Démocratie ouverte.

RAPPORTEUR : Stéphanie STAN

Mme Stan : A la lecture de ce rapport, et plus particulièrement du règlement du budget participatif qui nous est proposé, je me permets de préciser que l'intention est tout à fait louable. Deux petites remarques, une première qui est une simple réticence relative aux modalités de mise en œuvre du vote par les habitants. Le règlement du budget participatif indique que le vote sera assuré par voix numérique et qu'il sera ouvert aux résidents, aux étudiants, et aux personnes travaillant à Lyon sans autres conditions. Nous comprenons le souhait de l'exécutif d'ouvrir le vote à un maximum de citoyens, néanmoins nous estimons qu'un risque non négligeable d'instrumentalisation, ou bien de détournement de la volonté des riverains existe en raison de la possibilité de mobiliser par voix numériques des réseaux d'intérêt qui ne sont pas nécessairement locaux. Une deuxième remarque cette fois-ci sur le sens d'une démultiplication des canaux de concertation. Nous avons déjà des comités d'intérêts locaux, des conseils de quartier, et d'autres organes de concertation, dont le nombre ne fait qu'augmenter. Fondamentalement, la question de l'identification de ces canaux se pose, puisque bien entendu, la clarté de l'information et l'identification des acteurs en jeu sont indispensables pour que quiconque s'investisse dans un projet. Je crois que le budget participatif génère et générera beaucoup de complications et de confusions pour le lyonnais. Mais aussi des doutes, notamment en ce qui concerne le rôle des instances de concertation que j'ai mentionnées précédemment et qui sont évidemment pré existants. Pour ces raisons, je demande l'abstention sur cette délibération.

M. Fernoux : Je vais juste rappeler quelques chiffres. En 2021 : 64% d'abstention à Lyon, en 2020 : 55 % abstention à Lyon, en 2019 : 43% d'abstention, en 2017 : 25% (joker c'était les présidentielles). En 2014, les municipales : 40% d'abstention à Lyon, en 2008 : 45% d'abstention à Lyon. On peut dire qu'il y a environ 40% des citoyens du 2° qui ne participent pas activement à la vie politique de l'arrondissement. Nous pouvons faire 2 choix, et se dire, tant pis pour eux ils n'avaient qu'à aller voter. Ou se dire, comment peut-on ramener ces riverains vers la démocratie locale ?

La démocratie locale, on a un premier levier comme l'a dit Stéphanie, cela va être les conseils de quartier. Et là, j'espère vivement que Stéphanie va pouvoir dynamiser ces conseils de quartier et attirer plus de monde. Mais je pense que le budget participatif, il peut être un levier majeur pour faire revenir les citoyens et les riverains vers les enjeux politiques. La différence à des concertations plus traditionnelles, c'est que dans le budget participatif, on va voter directement quel projet on veut mettre en place. La concertation on se dit, le projet est tel quel, quels aménagements on peut faire sur ce projet-là pour que cela plaise aux riverains. Le budget participatif, cela peut permettre aux riverains de travailler ensemble, de réfléchir ensemble. Aujourd'hui, il y a un mot qui manque dans notre société c'est le mot « ensemble ». Là-dessus, le budget participatif cela peut-être aussi une bonne solution. Je vous invite donc à voter positivement cette délibération.

M. le Maire : On le dit, et Stéphanie Stan l'a rappelé, on note l'idée louable de vouloir associer le plus possible les habitants, on n'est pas opposés au principe, là-dessus il n'y a pas de débat. Et si vous avez bien écouté ce qu'on raconte, c'est qu'on est sceptiques sur les modalités de vote. M. Lungenstrass qui est là, peut en témoigner. Quand c'est le moment de faire voter les gens pour la continuité cyclable entre Bellecour et Carnot, 80% de gens qui avaient répondu n'avaient rien à voir avec notre quartier. Quand on a la SPL Confluence qui interroge les gens sur la piétonisation du cours Charlemagne, la part de gens qui n'habitent pas le secteur est colossale aussi. Finalement, on voit, ce mode de désignation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui et Chloé Vidal a bien insisté là-dessus, vous avez une adresse mail, vous pouvez voter. Cela veut dire, si je caractérise et grossi le trait, le zadiste de Notre-Dame-des-Landes a le droit de voter. La personne qui habite Rouen a le droit de voter. La personne qui n'a rien à voir avec le 2^e arrondissement va pouvoir décider à la place des habitants.

M. Lungenstrass : Résidents ou travaillant dans Lyon.

M. le Maire : M. Lungenstrass veut prendre la parole, allez-y, je finirai après.

M. Lungenstrass : J'ai juste dit résidents ou travaillant dans Lyon. Ne caricaturez pas le budget participatif.

M. le Maire : Cela nous a été très clairement dit, le seul moyen qu'on a de voter, c'est d'avoir une adresse mail. On l'a demandé en commission, et c'est ce que Chloé Vidal nous a répondu. Objectivement, là-dessus on n'a pas de garantie à l'heure où on se parle, le zadiste de Notre-Dame-des-Landes aura le droit de voter sur la plateforme « Oyé » pour décider par exemple de la piétonisation d'une rue dans le 2^e arrondissement. Ça a vocation à tourner autour des compétences de la Mairie de Lyon, pouvoir dériver légèrement sur celles de la Métropole. Sur le principe, on n'est pas strictement opposés au projet, d'ailleurs là-dessus, on va vous proposer nous de s'abstenir, mais ce qui nous inquiète c'est le mode de sélection. Cela pose un vrai sujet, on le sait, il y a des réseaux qui existent pour proposer sur internet des participations, des questions, etc. Après, vous pouvez nous répondre que cela va être à notre charge de trouver le nombre de gens suffisant pour voter mais je pense qu'à un moment donné, on a tous autre chose à faire que de se mobiliser pour aller éviter d'avoir un projet ultra militant qui arrive dans le 2^e arrondissement. Ce n'est pas notre objectif. A l'inverse, si demain les garanties nous sont proposées pour que cela soit vraiment les riverains concernés qui puissent voter, là, la donne n'est pas la même et au contraire on verra ça d'un œil tout à fait positif et je me plierai toujours à ce que veulent nos riverains. Je pense que si demain, on a une rue entière où les habitants nous demandent de changer je ne sais quel équipement, d'installer par exemple une caméra de vidéoprotection, évidemment on le soutiendra. C'est sur la modalité de désignation où on a une vraie inquiétude. Et comme nous n'avons pas eu de réponse pour nous rassurer, c'est pour cela que ce soir on vous propose de s'abstenir.

Mme Grosjean : C'était pour rebondir sur le « habitant », Chloé Vidal a bien dit résidents travaillant ou pratiquant des activités de loisirs. Sur le 2^e arrondissement, je pense que c'est quand même une précision qui a son importance parce que si vous prenez toutes les personnes qui pratiquent une activité de loisirs, qui viennent faire du shopping qui mangent au restaurant, ça fait un certain nombre de personnes. La part des personnes qui résident, de nos électeurs dans ces personnes qui seraient amenées à proposer des projets et à voter peut être vite réduite et je trouve que c'est inquiétant.

M. le Maire : C'est inquiétant, et je pense que c'est de notre devoir de défendre la parole de nos habitants. Encore une fois, Stéphanie Stan, l'a dit assez justement, nous, nos conseils de quartier lorsqu'on les a rencontrés pour procéder aux élections des nouveaux bureaux, c'était l'inquiétude n°1. Ces membres de conseil de quartier nous disent, en fait, aujourd'hui on est une instance représentative mais la mairie organise des concertations dans tous les sens, elle met en place un budget participatif où finalement notre rôle il n'est pas plus influent qu'un autre, alors qu'on donne de notre temps au service du territoire, des habitants et finalement on n'est pas plus considérés que cela. Cela reste un peu flou, est-ce que c'est de l'impréparation, je ne sais pas ? Est-ce que c'est volontaire ? C'est possible aussi. J'espère que la mairie aura l'occasion de nous répondre. Peut-être que M. Lungenstrass ou M. Fernoux ont d'autres éléments à nous apporter là-dessus ? Sachez que nous, à la mairie du 2^e arrondissement, on sera tout particulièrement vigilants. Pour que cela ne soit pas noyé au milieu d'autres choses et qu'on n'arrive pas au résultat dramatique qu'a été celui de la concertation ZFE, où je vous rappelle ce carnet blanc, où il n'y a aucune réponse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 VOIX POUR : M. Valentin LUNGENSTRASS, Mme Nathalie CARLINO, M. Olivier FERNOUX

12 ABSTENTIONS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Roland BERNARD, Mme Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

02/21/254 - Modalités de rémunération des agents participant aux scrutins électoraux - Service des Mairies d'Arrondissement.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le travail supplémentaire effectué par les agents fonctionnaires ou contractuels de la Ville de Lyon qui préparent, assistent matériellement, tiennent ou surveillent les bureaux de vote lors des scrutins politiques fera l'objet, suivant leur situation administrative et de leur catégorie hiérarchique, du versement d'une indemnité.

Cette délibération vise donc à fixer le montant de ces indemnités selon un certain nombre de critères (nombre d'heures effectué, travail fourni, catégorie hiérarchique). C'est une délibération tout à fait classique comme nous avons l'habitude d'en avoir pour les scrutins et il est important de placer cette délibération eu égard aux 4 journées de vote que nous aurons en 2022. J'en profite d'ailleurs pour passer un appel à tous ceux qui auraient des assesseurs qui seraient intéressés pour venir avec nous tenir pendant 4 belles journées les bureaux de vote pour les présidentielles et les législatives d'avril et de juin prochains.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/21/255 « Projet "GaïaMundi" sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Autorisation de signature d'un contrat de coopération horizontal avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), attribuant un financement dans le cadre du Plan France Relance - ITN7 Transformation Numérique des collectivités territoriales, axe 1 "co-construction de services numériques.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. Lungenstrass : J'avais envie de souhaiter de rappeler comme je l'avais fait lors d'un précédent conseil qu'il est temps peut-être d'avoir un conseil d'arrondissement des enfants dans le 2^e, vu qu'il y a une appétence pour les conseils d'arrondissement, pour la blague.

M. le Maire : M. Lungenstrass, cela a été très bien amené, je vous félicite parce que je ne l'ai pas vu arrivée, mais bravo, c'était très bien amené. Mme Grosjean, veut peut-être répondre là-dessus ? Nous, tout ce qui va toucher aux relations avec les différentes écoles, tout ce qui va toucher à l'éducation civique, on est tout particulièrement concernés. D'ailleurs, j'ai une pensée pour tous les CE2 qui actuellement sont en train de passer le permis piéton que la mairie du 2^e a lancé, déjà sous le précédent mandat, à l'initiative de Denis Broliquier et de Sophie Descour notamment, là-dessus vous savez qu'on est en train de regarder ce sujet-là.

Mme Grosjean : Je précise à M. Lungenstrass qu'il ne faut pas non plus être totalement démagogique, parce que je pense qu'à trois ans, la fille de Mme Guilloteau aurait quand même du mal à participer à un conseil d'arrondissement des enfants, même si les élus sont très jeunes aujourd'hui. Pour rebondir sur ce que vous disiez M. le Maire, le 2^e arrondissement ne manque pas d'implication auprès des enfants, comme vous l'avez dit, tous les CE2 ont leur formation permis piéton. Nous sommes, en ce moment, en train de développer un projet à destination des CM1 qui a déjà débuté, qui se met en place tranquillement et difficilement vu le contexte. Nous allons reprendre les visites en mairie avec la simulation de conseil d'arrondissement pour les CM2. Pas de souci M. Lungenstrass, et nous participons aux réunions auxquelles nous sommes invités. J'avais juste fait part de remarques sur des questions budgétaires et d'organisation du conseil d'arrondissement des enfants qui me semblait quand même importantes à étudier avant de se lancer dans un tel projet. Je pense que je n'avais pas tout à fait tort, puisque c'est un conseil qui a lieu dans le 1^{er} arrondissement depuis longtemps et l'Adjointe à l'Education reconnaît elle-même que cela pose des soucis budgétaires. Sur le principe nous ne sommes pas contre, à voir les modalités puisqu'on n'est pas là pour dépenser l'argent sans compter et sans réfléchir avant.

Mme Condemine : Je voulais juste reparler de cette délibération pour dire qu'elle paraît très complexe mais que l'outil VLKO, je m'en étais servi sous l'ancien mandat. J'avais même accompagné une des directrices de la politique du développement territorial pour récupérer le prix territorial d'or que nous avons reçu pour ce dispositif et dire que oui, cela paraît compliqué mais en réalité c'est de l'open data, et c'est un outil formidable d'aide à la décision pour élaborer des politiques territoriales. C'est bien de continuer de s'en servir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Nous aurons le prochain conseil mi-mars 2022. Je vous communiquerai la date assez rapidement, elle n'est pas encore fixée mais sachez qu'avant ce conseil d'arrondissement, il y aura aussi un CICA, on fera également passer le thème.

M. Chaillet : Je voudrais que chacun ait une pensée pour l'ensemble des sans-abris qui dorment dans la rue dans notre hyper-centre. Je pense à la place de la République, au pont Kitchener, les bas-ports, etc. Des centaines de personnes dans notre belle cité lyonnaise dorment encore à la rue. J'ai demandé à l'Etat, à la Métropole et à la Ville de se mobiliser tous ensemble pour donner une deuxième chance à toutes ces personnes parce que c'est inacceptable dans la ville des lumières que des gens soient en extrême précarité. Voilà ce que je voulais dire M. le Maire.

M. le Maire : M. Chaillet, vous avez raison d'insister, c'est vrai que nous avons récemment eu l'occasion de faire une tournée ensemble pour aller voir les sans-abris. Un constat nous a un peu choqué tous les deux, et on a souvent l'occasion de le dire, mais depuis 6 mois on a une large augmentation du nombre de sans-abris. On a estimé entre 50 et 70 personnes lorsqu'on est allés sur le terrain. C'est vrai que le squat de la voûte Perrache et du parking vélos y est pour beaucoup parce que selon les soirs, il peut y avoir 40 personnes. C'est un vrai appel, et je pense que là-dessus, on a l'impression d'interpeller tous les jours les différents interlocuteurs qui sont en charge de ces questions. Les sans-abris nous le disent eux-mêmes, ils sont totalement délaissés et personne ne s'occupe d'eux. J'espère que cet appel sera entendu. Merci à tous pour votre participation à ce conseil d'arrondissement la séance du jour est levée.

La séance est levée à 20h12